

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTES DU MAIRE**

COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS

**ARRÊTE PORTANT SUSPENSION
D'UN SENS INTERDIT
SENS INTERDIT RUE DU CHÂTEAU**

N°209

Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28;

CONSIDÉRANT *En raison d'une manifestation «MERCHE DE NOËL » organisé «place Gabriel PERI» le 28 novembre 2021 Le sens interdit rue du château sera suspendue de 08H00 à 20H00.*

ARRÊTE

ARTICLE 1 : *en raison d'une manifestation «MERCHE DE NOËL » organisé «place Gabriel PERI» le 28 novembre 2021 Le sens interdit rue du château sera suspendue de 08H00 à 20H00.*

ARTICLE 2 : *Monsieur le policier Municipal assurera l'exécution du présent arrêté, et sera chargée de la signalisation (panneaux et feux).*

ARTICLE 3 : *les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.*

ARTICLE 4 : *Ampliation du présent arrêté sera adressée à :*
- monsieur le policier Municipal.

ARTICLE 5 : *Le présent arrêté sera Publié par affichage.*

Fait en Mairie, le 22 novembre 2021.

LE MAIRE
Stéphane ARNAUD

**LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITÉ
LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE CET ACTE
INFORME QUE LE PRÉSENT ARRÊTE
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCÈS
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE
LA PRÉSENTE NOTIFICATION**

